

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de St-Côme-Linière
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin de la susdite municipalité,
(directrice générale/greffière-trésorière)

Que, lors de la séance régulière du Conseil qui se tiendra le lundi, 13 mars 2023, à compter de 19 h, à la salle Optimiste de l'aréna de St-Côme-Linière, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

DÉROGATION MINEURE — MME RENÉE MORIN — 30, LAC À FRANCE — LOT 4 890 942

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à légaliser son garage à 0.21 mètre de marge alors que le règlement de zonage exige une marge latérale de 2 mètres.

Identification du site concerné

Lot 4 890 942 cadastre du Québec,

DÉROGATION MINEURE — M. NICO FORTIN — 1518, 17^E RUE — LOT 3 747 300

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à légaliser son garage qui est à 6.10 mètres de la rue alors que le règlement de zonage exige que tout bâtiment doit être à au moins 7.6 mètres de la rue.

Identification du site concerné

Lot 3 747 300 cadastre du Québec,

DÉROGATION MINEURE — M. JAMES VEILLEUX ET MME ISABELLE LESSARD — 1401, 13^E RUE — LOT 3 747 352

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser un agrandissement à son garage de 14 pi de largeur X 40 pi de longueur. Il dépassera donc la superficie autorisée pour un garage résidentiel.

Identification du site concerné

Lot 3 747 352 cadastre du Québec,

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement aux demandes ci-haut décrites.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 27^e jour du mois de février 2023.

Chantal Poulin

Chantal Poulin

Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, résidente à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 27^e jour du mois de février 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27^e jour du mois de février 2023.

Chantal Poulin

Chantal Poulin

Directrice générale/greffière-trésorière